



Section de Corse - 2 rue Gabriel PERI 20000 Ajaccio - www.ldh-corsica.org

Ayant assisté au débat sur la violence qui s'est tenu à l'Assemblée de Corse le 15 décembre, et vu l'importance qu'il représente, la Ligue des droits de l'Homme souhaite pouvoir faire part de son analyse.

Les violences sont des atteintes aux Droits de l'Homme.

Le débat sur la violence à l'Assemblée de Corse était un moment nécessaire. La Ligue des droits de l'Homme a apprécié son caractère « sans vanité » et sans excès. Elle a été attentive aux dénonciations de la justice d'exception et des graves dérives sécuritaires actuelles. Elle regrette que ces propos n'aient été réitérés lorsque le préfet de Corse s'est exprimé devant les élus territoriaux.

Celui-ci, sans être contredit, a vanté la justice d'exception, revendiqué plus de vidéo-surveillance, repris à son compte l'antienne sur les Corses et la loi du silence. Alors que la présence des armes et la question de l'immobilier sont au centre du débat sur les assassinats, aucune explication ne lui a été demandée sur le nombre très important d'armes déclarées en Corse et sur le nombre conséquent de permis de construire validés par l'Etat au nom du contrôle de légalité puis annulés par la justice !

Certains élus ont tenté d'expliquer les violences par une crise de l'autorité. Ne faut-il pas plutôt chercher du côté de ces graves déficiences de l'état de droit, de ce laxisme de l'Etat dans certains domaines, de ses dérives policières récurrentes et de son incapacité à protéger la société corse contre les agressions du grand banditisme. Ce qu'on appelle « violences », ce sont toutes ces atteintes aux droits de l'Homme qui s'accumulent et qui entravent notre développement démocratique.

D'autres élus proposent de mieux maîtriser notre avenir en contrôlant l'utilisation de l'argent public et la destination du foncier. Ils projettent un autre développement qui ne soit pas une incitation à l'enrichissement personnel à tout prix. Dans cette recherche d'un projet alternatif, la société civile a toute sa place aux côtés de ces élus. Des partenariats éducatifs pour promouvoir une culture de la légalité sont également envisagés en direction de la jeunesse. Parlons plutôt d'éducation aux droits de l'Homme. Enfin, ces élus souhaitent mieux comprendre les différentes violences de notre société pour mieux les combattre. Pourquoi ne pas saisir le Conseil économique, social et culturel de Corse et lui confier cette réflexion.

Ces pistes de travail peuvent rassembler des majorités d'élus. Elles peuvent mobiliser la société civile.

A sa mesure, la LDH est prête à s'engager.

Ajaccio, le 19 décembre 2010